

Assemblée générale extraordinaire**Samedi 25 avril 2026****Ordre du jour :**

- Modification de l'article 12



Membres du conseil d'administration **présent** / absent :

- **Vivien Burban**
- **Betty Favre**
- Philippe Gérardot (excusé, pouvoir donné à un membre du CA)
- **Vincent Harel**
- **Denyse Husson**
- **Jean-Philippe Kreyenbuhl**
- **Marilyne Kreyenbuhl**
- **Béatrice Loquais**
- **Aliénor Perlot**
- **Francis Perlot**
- **Pascal Reynes**
- **Claude Robert**
- **Hervé Roux**
- **Catherine Roux**
- **Angèle Wolf**

Nombre de présents hors membres du CA : 44

Modification de l'article 12 des statuts...



Article 12 : le Conseil d'Administration (texte actuel) **proposition de correction**



L'association est administrée par un conseil d'administration fixé lors de l'Assemblée Générale, ~~entre 10 et 16 membres au plus~~ **de 19 membres dont au moins 4 représentants d'associations partenaires**



Les membres du Conseil d'Administration sont élu-e-s, pour 3 ans, par l'Assemblée Générale et choisis dans les catégories de membres dont se compose cette assemblée. Il se renouvelle par tiers chaque année



Le Conseil d'Administration renouvelé chaque année par tiers, la première et la deuxième année, les membres sortants sont désignés par tirage au sort



En cas de vacance, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la prochaine Assemblée Générale



Les pouvoirs des membres élu-e-s prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés



Les membres sortants sont rééligibles pour autant qu'ils aient fait acte de candidature



Les décisions sont prises à la majorité des voix. **Suppression** ~~En cas d'égalité, la voix du ou de la président-e est prépondérante~~



La présence physique ou par visioconférence, ou la représentation par pouvoir, d'au moins la moitié des membres est nécessaire pour la validation des délibérations



Un membre du Conseil d'Administration ne peut porter qu'un seul pouvoir de représentation



Tout membre du Conseil d'Administration qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives sera considéré comme démissionnaire

→ À l'heure actuelle, 15 personnes sont membres du CA mais la proposition est d'ouvrir des places supplémentaires. En particulier à des associations partenaires qui nous soutiennent au plus près depuis le début de l'aventure.

- Les Golden du Rau d'Esch : un partenaire qui nous aide à acquérir des chiots de qualité et avec qui nous partageons de nombreuses valeurs
- Asa Honn Luxembourg : un mécène important
- La voix de l'enfant : association qui nous sollicite pour un certain nombre de projets au sein des UAPED de France
- Le CIDFF de Lunéville
- Le DITEP de Briey (OHS)

→ Claude ROBERT serait le représentant de l'association des Goldens du Rau d'Esch.

→ Asa Honn décline l'invitation pour le moment car ils sont trop peu nombreux pour pouvoir prendre cette place pour l'instant.

→ La voix de l'enfant, le CIDFF et l'OHS n'ont pas répondu pour le moment.

***Vote « accord de l'augmentation du nombre de membres au CA » :
0 abstention, 0 contre, 59 pour***

A Jarville-la-Malgrange, le samedi 25 avril 2026

Signature :

La secrétaire, Aliénor PERLOT

